



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 11/03/2025

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Meissa NGOM - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE

Excusés : MM. Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jerry TOUSSAINT.

Absent : M. Anthony PINTO

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N°28232696 AC PARIS 15 / ES PARISIENNE D1 du 08/03/25

Courriel de l'AC PARIS 15 du 10/03/25 nous signalant la disparition aux vestiaires de la tablette qui a servi pour la rencontre citée en objet et l'impossibilité de récupérer les données du match via une autre tablette et communique la composition de leur équipe reprise ci-dessous :

- 1- 25436720621 BLANCKAERT Hugo
- 2- 2545413286 GITAREAU Bertrand
- 3- 2544501063 TIMERA Hamza
- 4- 2548299940 NACER CHERIF Neil

- 5- 2546416923 KARAMOKO Souleymane
- 6- 2546171903 BABB JOEL
- 7- 2545994068 BARREIROS Nicolas
- 8- 2544735437 ANDRIAMAMPANDRY Niaina
- 9- 2545519177 ARDILLO Andrea
- 10- 2546485224 ARDILLO Nicolas
- 11- 2547356931 TRAORE Mamadou
- 12- 2546847721 GORIBE Idrissa
- 13- 2546373025 AIT DJOUDI Elias
- 14- 2546228990 CISSE Abdoulaye
 Educateur 2545079968 NGOM Meissa
 Dirigeant 2318057030 MALAN BRICE
 Délégué 2544526557 MSA Moulham

Hors de la présence de M. NGOM, la commission déplore cet emprunt définitif et demande à l'arbitre officiel central un rapport mentionnant le score et les sanctions administratives éventuelles ainsi qu'au club de l'ES Parisienne la composition de son équipe.

Courriel de PARIS SC du 10/03/25 demandant de jouer tous les matches restants de son équipe 2 en championnat D4. Poule A le dimanche à 15h00 au Parc de Bobigny au lieu du samedi soir au stade des Poissonniers 2.

La commission favorise le développement des rencontres séniors le samedi soir afin de libérer des créneaux le dimanche pour les autres catégories. La commission regrette ce choix qui n'est pas motivé par la perte des AOT et donne un avis favorable sous réserves d'obtenir au préalable, avant le vendredi 12H de chaque rencontre, l'accord des équipes visiteuses. En l'occurrence, il ne reste qu'un seul match à domicile pour l'équipe 2 de Paris Sport Culture le 06 avril 2025 accueillant pour le compte de la journée 18 l'équipe de Paris XI US.

Match N° 28247866 US PARIS XI / JAP D4.A du 09/03/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de JAP.

La commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) à l'équipe de Junior Académie FC et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière). En conséquence, la commission déclare le forfait général de l'équipe de Junior Académie FC et lui inflige une amende de 100 € (Cf. annexe financière)

Match N° 28236207 ESPOIR GRAND PARIS 2 / MENILMONTANT 2 D4.B du 15/03/25

Courriel de MENILMONTANT qui insiste sur le report de la rencontre au motif plus que la moitié des joueurs ne seront pas disponibles.

La commission confirme que le motif invoqué ne peut être retenu et maintien la rencontre au calendrier initial.

SENIORS FEMININES

Match N° 28247420 PARIS 15 AC 2 / US PARIS XI D1 du 08/02/25

Dossier transmis par la CDA suite à sa réunion du 27/02/25 qui décide match à rejouer.

Hors de la présence de M. NGOM, la commission fixe la rencontre au 12/04/25.

ANCIENS

Match N° 28236538 ES SEIZIEME 2 / PARIS 18 UNITED D2 A du 09/03/25

Lecture du rapport de l'arbitre officiel match non joué au motif : Absence de l'équipe de PARIS 18 UNITED

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris 18 United et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 29611637 BUTTES CHAUMONT / ES PARIS 13 criterium +45 du 09/03/25

Courriel de ES PARIS 13 du 06/03/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe de l'ES Paris XIII.

JEUNES

U 14

Match N° 28237853 MACCABI PARIS METROPOLE / PUC 4 D3.B du 08/03/25

Courriel de MACCABI PARIS du 11/03/25 signalant une erreur sur le score de la rencontre 5/4 en faveur du MACCABI PARIS au lieu de 4/4 comme indiqué sur la FMI (le club du PUC en copie de ce courriel)

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission demande la confirmation au club du P.U.C.

U 15

Match N° 28237376 PUC / RC PARIS 18 D1.B du 08/03/25.

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de Racing Club 18.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de Racing Club 18 et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière.)

U 16

Match N° 28238394 PITRAY OLIER / PARIS EST SOLITAIRE D2.A du 09/03/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe de Paris Est Solitaire.

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris Est Solitaire et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

Match N° 28238485 CFFP / AS PARIS D2.B du 09/03/25

Courriel de l'AS PARIS du 07/03/25 déclarant forfait.

La commission entérine le forfait avisé (1^{er} forfait) de l'équipe de l'AS Paris.

Match N° 29165688 ES SEIZIEME 3 / JS PARIS 10 D2.B du 09/03/25

Lecture de la FMI match arrêté à la 77^e sur un score de 21/0 au motif repris sur la FMI « Chrono arrêté match perdu dans tous les cas. »

La commission demande aux représentants des deux clubs en présence de fournir pour sa prochaine réunion un rapport détaillé donnant des explications précises sur l'arrêt du match, à l'initiative de l'arbitre ou à celle d'un dirigeant et de quel club.

Match N° 29165780 PARIS SC / POUCHET 2 U16 D3.C du 26/01/25

Dossier transmis par le CACAC du 27/02/25 qui infirme la décision de 1^{ère} instance et donne match à jouer avec **3 arbitres officiels à la charge des 2 clubs** et 1 délégué à la charge du district.

La commission fixe la rencontre au 13/04/25.

U 18

Match N° 28238597 ES PARIS 13 / AF PARIS 18 U18 D1 du 09/03/25

Courriel de AF PARIS 18 du 10/03/25 demandant la modification du score de la rencontre 1/6 au lieu de 1/5 comme indiqué sur la FMI.

Lecture du rapport de l'arbitre officiel qui confirme le score de 1/5 en faveur de l'AF PARIS 18.

La commission maintient le score de la rencontre à 1/5 en faveur de l'AF Paris 18.

Match N° 28238863 AS PARIS / PETITS ANGES 2 D3.A du 09/03/25

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence de l'équipe 2 des Petits Anges.

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 des Petits Anges et lui inflige une amende de 40€ (Cf annexe financière)

Courriel de la JAM du 11/03/25 déclarant forfait général de son équipe en D3.A

La commission entérine le forfait général de l'équipe de la JAM et lui inflige une amende de 100 € (Cf annexe financière)

Match N° 53103785 SALESIEENNE / CA PARIS coupe 75 du 16/02/25.

Dossier Transmis par la CDA suite à sa décision du 27/02/25 que la séance des tirs au but a été entachée d'irrégularité et qu'elle doit être exécutée à nouveau.

*La commission fixe au mardi 25/03/25 à 19H50 au stade de la Porte d'Asnières l'exécution de la séance des tirs au but de cette rencontre. **Transmet à la CDA afin qu'elle assure la bonne réalisation de celle-ci en désignant un arbitre officiel.***

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait par application de l'article 44.2 du RSG district 75.

1^{er} appel :

29611634 PUC / CRAMPONS PARISIENS criterium anciens +45 ans du 09/03/25

28238997 PARIS SC 2 / MFC U18D3.B du 09/03/25

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4

AS BON CONSEIL (PV du 24/09/24)

TROPS FC 2 (PV du 24/09/24)

PETITS ANGES 2 (PV du 26/11/24)

OP XV (PV du 17/12/24)

VIKING 2 (PV du 11/02/25)

JUNIOR ACADEMIE FC (PV du 11/03/25)

SENIORS F D1

ENTENTE FEMININ PARIS XIII (PV du 29/10/24)

P.U.C. 3 (PV du 28/01/25)

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO (PV du 12/11/25 déclassement discipline)

PETITS ANGES 2 (PV du 21/01/25)

U18 D3

PARIS 13 ES 2 (PV du 17/09/24)

ESC XV (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

JAM (PV du 11/03/25)

U16 D2

CAMILLIENNE 2 (PV du 01/10/24)

U16 D3

MINIS MAXIS (PV du 01/10/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 01/10/24)

PARIS EST SOLITAIRE 2 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 11/02/25)

TROPS (PV du 17/12/24)

U15 D1

SALESIEENNE (PV du 17/09/24)

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 11/02/25)

PARIS 19 ANTILLAIS 5PV du 11/02/25)

U14 D3

MONTMARTRE OL (PV du 17/09/24)

U14 D4

CFFP 2 (PV du 01/10/24)

ESC PARIS 20 (PV du 08/10/24)

RACING CLUB 18 (PV du 15/10/24)

ESC XV (PV du 12/11/24)

AS BON CONSEIL 3 (PV du 10/12/24)

DEMANDES DE PROLONGATION des DEROGATIONS

Courriel de AC PARIS 15 du 10/03/25 demandant la prolongation de la dérogation sur l'éclairage du stade Rigoulot qui expire fin mars 2025. ci joint les échanges et démarches avec les services de la ville de Paris.

Courriel de COURONNES du 07/03/25 nous informant que le réglage de l'éclairage a été réalisé et reste en attente de visite de la commission fédérale pour homologation. Couronnes demande une prolongation de dérogation qui expire fin mars 2025.

La commission proroge pour ses deux éclairages la dérogation jusqu'au 30/06/25.

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogoratoire prise par la commission. La commission précise donc qu'en jeune (U14 à U18) l'arbitre central est à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants sont à la charge des deux clubs.

Coupe 75 SENIORS

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage le 18/03/25

Coupe SENIORS Amitié

Finaliste Enfants Goutte d'Or 2 – ES Parisienne 2 sous réserves de procédures en cours

Coupe CDM

Finaliste Paris 13 Atlético – Paris US Suisse sous réserves de procédures en cours

Coupe séniors Féminines

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage le 18/03/25

Coupe Anciens

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage le 18/03/25

Coupe U 20

1/2 de finale le 06/04/25 – tirage le 18/03/25

Coupe U18

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage le 18/03/25

Coupe U17

Finaliste Paris 13 Atlético 2 – Paris FC 2 sous réserves de procédures en cours

Coupe U16

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage le 18/03/25

Coupe U16 amitié

1/2 de finale le 27/04/25 – tirage le 18/03/25

Coupe U15

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage le 18/03/25

Coupe U14

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage le 18/03/25

Coupe U14 amitié

Finaliste Paris Est Solitaire 2 – P.U.C. 2 sous réserves de procédures en cours.

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 de finale le 12/04/25 – tirage le 18/03/25